



Foire aux questions
Mise à jour 6 avril 2021
Par Gaston bouchard

*Note : Le genre **masculin est utilisé** dans le présent texte comme genre neutre. L'emploi du genre **masculin** a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.*

Ce document est présenté afin de répondre aux questions que vous pourriez avoir sur les assurances.

1. A quel moment les nouveaux retraités doivent-ils choisir leur compagnie d'assurance?
2. Au moment de la retraite, quelle assurance un retraité de moins de 65 ans peut-il choisir? (à part les médicaments qui sont obligatoires avec la SSQ)
3. Un retraité de moins de 65 ans peut-il avoir la SSQ de base et l'Industrielle alliance?
4. Où peut-il réclamer ses frais?
5. Avons-nous le choix de la compagnie d'assurance?
6. À 65 ans, comment se fait le choix de la compagnie ?
7. À 65 ans, y a-t-il des examens médicaux à passer si le retraité veut passer de la SSQ à l'IA?
8. Le retraité peut-il passer de la SSQ de base à SSQ enrichi?

Veillez-vous référer à votre livret pour avoir plus de détails et savoir quelles garanties s'appliquent à votre couverture d'assurance collective.

1. A quel moment les nouveaux retraités doivent-ils choisir leur compagnie d'assurance?

R : 2 ou 3 mois avant de prendre leur retraite.

2. **Au moment de la retraite, quelle assurance un retraité de moins de 65 ans peut-il choisir? (à part les médicaments qui sont obligatoires avec la SSQ)**

R : La SSQ de base : les médicaments avec seulement 4 ou 5 protections. Si la personne trouve que ce n'est pas suffisant elle peut choisir la SSQ enrichie.

La SSQ enrichie : les médicaments et plusieurs autres protections mais elles sont très dispendieuses. Voir : [le tableau des primes](#)

L'Industrielle Alliance : on parle ici de l'assurance santé complémentaire avec l'AQDER, plus de protections que la SSQ enrichie et beaucoup moins dispendieuse. [\(Voir tableau\)](#)

3. **Un retraité de moins de 65 ans peut-il avoir la SSQ de base et l'Industrielle alliance?**

R : C'est le choix de pratiquement tous les membres qui prennent leur retraite (meilleures protections et beaucoup moins dispendieux)

4. **Où peut-il réclamer les frais?**

R : Avant 65 ans, la réclamation des médicaments figurant à la liste RAMQ se fait à la SSQ et toutes les autres réclamations se font à l'industrielle Alliance.

Après 65 ans, la réclamation des médicaments figurant à la liste RAMQ se fait à la RAMQ et toutes les autres réclamations se font à l'Industrielle Alliance.

5. Avons-nous le choix de la compagnie d'assurance?

R : Oui, ils peuvent demeurer avec SSQ enrichie (mais c'est très dispendieux) OU ils passent à la RAMQ pour les médicaments et demeurent avec l'Industrielle Alliance pour les autres protections. C'est le meilleur choix et le moins dispendieux. [Voir le tableau](#)

6. À 65 ans, comment se fait le choix de la compagnie?

R : Quelques mois avant 65 ans, l'adjointe administrative de l'AQDER fait parvenir un modèle de lettre que le membre envoie à la SSQ. Cette lettre dit qu'il passe à la RAMQ pour les médicaments et qu'il demeure avec Industrielle Alliance pour les autres protections. Le retraité contacte la RAMQ pour leur dire qu'il passe avec elle.

7. À 65 ans, y a-t-il des examens médicaux à passer si le retraité veut passer de la SSQ à l'IA?

R : À 65 ans, le membre passe de SSQ à la RAMQ pour les médicaments et il demeure avec I.A. pour toutes les autres protections, **pas d'examens médicaux à passer**.

8. Le retraité peut-il passer de la SSQ de base à SSQ enrichi?

Oui c'est possible mais très dispendieux ([voir tableau](#))